

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 octobre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Gérard FRANÇOIS, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mmes Virginie BURTIN, Edith BAGARD, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Christian FLAVENOT, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Bruno MINUTIELLO (*pouvoir à Mme Michèle WALTER*), Alain VINCENT (*pouvoir à Mme Marie-Lucie HENRY*), Gérald BARDOT, Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Edith BAGARD*), Jean-Christophe AUBERT (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Brigitte FLEURANTIN*), MM. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Jacques LAMBLIN (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Catherine PAILLARD, Martine RELOT, Marie VIROUX (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Vincent VAUTHIER, René KRYZS, Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian GEX*).

ÉTAIENT ABSENTS : Mmes Anne-Marie di MARINO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Grégory GRANDJEAN, Jean-Luc LEFEUVRE, Christian TISSOUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Hervé BERTRAND

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 2 NOVEMBRE 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2017-330 : Aménagement du territoire – Convention de maîtrise foncière opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine concernant le bien situé 4 rue Antoine Lavoisier à Lunéville

Suite à l'inscription du bien situé 4 rue Antoine Lavoisier à Lunéville dans les périmètres à enjeux de la convention cadre liant la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), il est proposé à l'Assemblée de valider une convention de maîtrise foncière opérationnelle concernant ce bien.

Effectivement, dans le cadre de sa compétence économie, la CCTLB a rencontré un industriel qui cherche à développer son activité de production dans l'Est de la France. Suite à la visite de différents biens, il apparait que l'immeuble sis 4 rue Antoine Lavoisier répond à ses besoins. Ce bien immobilier, situé sur la parcelle cadastrée section BX 3 d'une surface de 6ha0ca99ca, comprend un bâtiment industriel de 10 200 m². Il a été estimé par France Domaine à 515 000 euros hors droits et taxes.

Dans ce contexte, il est proposé d'établir une convention de maîtrise foncière opérationnelle sur ce bien immobilier avec l'EPFL, étant précisé qu'aucune acquisition ne sera faite par l'établissement tant que la CCTLB n'aura pas formulée de demande formelle. La CCTLB s'engagera à acquérir ce bien à

travers le portage de l'EPFL dès lors qu'elle sera assurée de la réalisation effective d'un projet industriel sur ce site.

L'enveloppe financière prévisionnelle sur la durée de la convention est fixée à 800 300 euros, elle se décompose ainsi :

- 515 000 € pour l'acquisition
- 15 500 € pour les frais liés à l'acquisition
- 269 800 € qui correspondent à la taxe foncière de 5 années de portage

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le président à signer la convention ci-jointe ainsi que les documents relatifs à cette affaire

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise foncière et opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine concernant le bien immobilier situé 4 rue Antoine Lavoisier à Lunéville.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Baccarat le 26 octobre 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20171026-2017-330-DE

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2017